

## Bridge

La compétition est régie par le Règlement général des Jeux et les règles de la Ligue internationale de bridge (IBL)

1. Chaque équipe est composée d'un minimum de quatre et d'un maximum de six joueurs (hommes et femmes)
2. La participation se fait en paires, avec un maximum de trois paires par équipe.
3. L'Organisation hôte fournit tout le matériel nécessaire et élabore le programme de matchs selon la règle du paragraphe 11 du Règlement général des Jeux.
4. L'Organisation hôte met à disposition les services d'un directeur de tournoi qualifié, dont les décisions seront définitives et sans appel.
5. Chaque équipe est composée de deux ou trois paires et un des joueurs exerce la fonction de capitaine d'équipe.
6. Quatre tournois en paires sont joués, le nombre de mains à jouer dépend du nombre de paires participantes.
7. Une moyenne de dix minutes sera accordée par main.
8. Toutes les paires peuvent jouer, mais seuls les résultats des deux meilleures paires sont pris en compte.
9. Les résultats des tournois en paires, exprimés en pourcentage, déterminent le classement des équipes.
10. Le directeur de tournoi communique les résultats, par écrit et dûment signés par les capitaines d'équipe, au coordonnateur de la discipline.